

COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 22 septembre 2021, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – KAISER Christoph - WEBER Barbara - MEYER Estelle - COLBUS Virginie - LEONARD Richard – KRYS Régis – BIORDI Luigi - MULLER Christophe – WEISSE Thomas – BIEBER Céline

Absents excusés : LACOTTE Stéphane - WANNY André

Procurations : de WANNY André à FICKINGER Micheline, de LACOTTE Stéphane à BOTTIN Sandrine

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- *Logement 7 -Rénovation des peintures intérieures*
- *Mairie – Projet de remplacement du photocopieur*
 - *Foyer – Acquisition d'un défibrillateur*
- *BP 2021 – Décision modificative de crédits N°01*
 - *Divers*

1 – LOGEMENT 7 – RENOVATION DES PEINTURES INTERIEURES

Lors du conseil municipal du 18 février 2021, il a été décidé de procéder, en cas de besoin, à un rafraichissement des logements communaux avant leur remise en location.

Après délibération, le Conseil Municipal, retient l'offre de l'entreprise LAURENT COLOR de BISTEN-EN-LORRAINE d'un montant de 8.382,00 € HT pour la rénovation des murs et des plafonds intérieurs du logement 7.

2 – MAIRIE – PROJET DE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du coût élevé de la maintenance du photocopieur de la mairie (en raison de son ancienneté) et du manque de fonctionnalités au niveau des numérisations. L'acquisition ou la location d'un nouveau photocopieur permettrait de réaliser une économie moyenne de 100 € par trimestre.

Après mise en concurrence de 3 entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise SCAN Bureautique de SARREGUEMINES pour le photocopieur CANON DXC3725
 - autorise Madame le Maire à signer le contrat de location du photocopieur : 243 € HT par trimestre sur 21 trimestres avec une cession à 1€ du matériel au terme du contrat
 - autorise Madame le Maire à signer le contrat Résolutique proposé avec ce photocopieur :
 - prix copie Noire : 0,0052 € HT
 - prix copie Couleur : 0,052 € HT
 - Assistance/Entretien : 20 € HT/trimestre
- } Hausse plafonnée à 3%/an

3 – FOYER – ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation faite aux communes d'équiper les établissements recevant du public d'un défibrillateur au plus tard le 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de Catégorie 5.

Considérant cette obligation issue de la loi 2018-527 du 28.06.2018, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un défibrillateur pour le foyer communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir un défibrillateur automatique interne avec armoire de sécurité intérieure et signalétique auprès de la Société CARDIAPULSE de REISCHTETT pour un montant de 1.306,00 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance annuelle pour les deux défibrillateurs (devant la mairie, foyer) à hauteur de 299 € HT.

4 – BP 2021 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°01

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de modifier les crédits comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u> :	165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 500 €
	21578 – Autre Matériel et Outillage de voirie	- 500 €

*Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 22h10*